

Les villes et cités d'Amérique latine et des Antilles disposent en général de ressources inadéquates, ce qui résulte en des services de base insuffisants, de forts taux de marginalisation et la détérioration de l'environnement urbain. En ce qui concerne la planification et la gestion matérielles, les mécanismes de financement visant le développement durable devraient contribuer à relever les normes et la qualité de vie dans les peuplements urbains et ruraux;

Dans ce contexte, les nouveaux mécanismes de financement visant le développement durable devraient accorder la priorité à ce problème dans les domaines de l'habitation, de la salubrité (eau potable et systèmes d'égouts), de l'élimination des déchets solides et liquides et de la pollution de l'air;

i) Gestion environnementale des déchets, surtout des déchets toxiques ou dangereux

Les accords régionaux qui sont venus compléter la Convention de Bâle doivent faire l'objet d'une attention prioritaire en ce qui concerne les structures de suivi et la prévention du trafic illégal de produits et de déchets toxiques ou dangereux qui constituent une menace pour l'environnement de la région et, de manière générale, pour les pays en voie de développement;

Pour que le problème soit abordé correctement, il faudra